

Code de déontologie



En tant que praticienne du soin du Réalignement Spirituel et de la Guérison Spirituel et lors des Ateliers proposé, je m'engage :

1. à respecter les valeurs et éventuelles appartenances spirituelles de chacun(e).
2. à informer la personne accompagnée sur la nature du soin et de l'accompagnement, ainsi que sur la forme et la durée des rendez-vous et, enfin, sur les conditions financières.
3. à soutenir la personne sur son chemin d'autonomie et de liberté intérieure.
4. à me former de manière continue, à pratiquer une discipline spirituelle régulière, une bonne hygiène de vie.
5. à connaître mes limites et renvoyer l'accompagnée, si nécessaire, à une tierce personne pour une aide médicale et / ou psychologique adaptée.
6. à respecter la dignité et l'intégrité des personnes qui font appel à mes services. Je n'encouragerai pas une relation de dépendance.
7. à garantir la stricte confidentialité. Je m'engage à ne parler en aucun cas des personnes accompagnées à quiconque.
8. En tant que praticienne du soin du Réalignement Spirituel et de la Guérison Spirituelle je ne suis ni médecin, ni une praticienne médicale. La séance n'est pas une œuvre au sens médical, mais un processus spirituel. En aucun cas, il ne se substitue au médecin. Ne pratiquant ni diagnostic, ni actes médicaux, ni ordonnance, ni traitement symptomatique de la maladie, ni promesse de guérison, je ne suis jamais en opposition avec le Code de la Santé Publique. La participation de l'accompagnée est volontaire.

Alexandra Bottner

Avignon, le 01 juillet 2024